

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt-trois, le 18 janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 13 janvier 2023

Présents :

MMES Annie CHARTREZ, Hélène ROUX-DIT-RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Corinne AGIUS, Benedicte JOURDIN

MM. Christophe JOLY, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Frédéric REFOUVELET

Absents/Excusés :

MME Patricia CHAMBARD,

MM., Morgan MERLE, Laurent CLAUS

A été élue secrétaire de séance : Annie CHARTREZ

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

[Virement de crédit](#)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un arrêté de virement de crédit a été pris en décembre 2022

Le Maire,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale, notamment l'article 26 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget 2022 de la commune ;

VU les crédits disponibles en section **fonctionnement** : chapitre 022 – « Dépenses imprévues »

VU l'insuffisance de crédits en section **fonctionnement** concernant les charges financières : article 66111 – « Intérêts réglés à l'échéance » ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire décide du virement de crédit suivant :

Article	Nature	FONCTIONNEMENT		CHAPITRE
		Dépenses	Recettes	
	Dépenses imprévues	- 1 000 €		022
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1000 €		66
TOTAL		0.00 €		

ARTICLE 2 : Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat

Délibération 2023-01-01

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse - Extension des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération - Modification statutaire

Par délibération du 12 décembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'étendre les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à la compétence suivante : création et exploitation de réseaux publics de chaleur partant de la future chaufferie CSR qu'ORGANOM envisage de réaliser sur son site. La prise de cette compétence entraîne une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre, pour une Communauté d'Agglomération, le Conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse quand celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

L'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire au Maire de chacune des Communes membres, le conseil municipal de chaque Commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le transfert de compétence est ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération entraînant une modification de ses statuts.

CONSIDERANT l'extension des compétences facultatives proposée et la modification statutaire afférente ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-5 et L. 5211-17 ;

VU les arrêtés préfectoraux en date des 28 juillet 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, et 17 juillet 2018, 26 décembre 2018 et 9 avril 2019 portant modification des compétences de la Communauté d'Agglomération ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 Décembre 2022, notifiée au Maire de la Commune le 26 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR :

- 7 voix contre
- 8 abstentions

N'APPROUVE PAS l'extension des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse à la compétence suivante : création et exploitation de réseaux publics de chaleur partant de la future chaufferie CSR qu'ORGANOM envisage de réaliser sur son site ;

N'APPROUVE PAS la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération en résultant ;

PRECISE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète afin qu'elle prononce par arrêté la modification des compétences de la Communauté d'Agglomération, si les conditions de majorité qualifiée sont remplies.

Délibération 2023-01-02

RETROCESSION DE LA VOIRIE LOTISSEMENT CHANTOISEAU A LA COMMUNE

Par courrier en date du 26 octobre 2022, l'association Syndicale Libre du Lotissement Chantoiseau a formulé la demande de rétrocession de la voirie du dit lotissement à la commune de Montracol, en vue de son intégration dans le domaine public communal.

Le courrier stipule également que les espaces verts resteront propriété du lotissement.

CONSIDERANT que les voiries du lotissement ont été remises en état

CONSIDERANT que la commission voirie a émis un avis favorable à cette rétrocession le 08 octobre 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession à titre gratuit de la voirie du lotissement Chantoiseau à la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents afférents
- **INDIQUE** que tous les frais d'acte seront supportés par l'association syndicale du lotissement Chantoiseau.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Monsieur REFOUVELET informe le conseil que l'association du lotissement Les Tilleuls envisage de demander la rétrocession de la voirie du lotissement à la commune.

Il souhaite connaître la procédure pour débiter les démarches.

Intervention de Monsieur Loïck YONNET

Une réunion de bureau du MLA s'est tenue à la salle carrelée pour préparer la prochaine assemblée générale du **24 février** et faire un point sur les associations de Montracol ;

Des nouvelles recrues sont attendues, ce qui est une bonne chose pour redynamiser cette association.

Un des évènements fort de cette année sera l'organisation d'un « Run And bike » qui aura lieu le week-end de la vogue. Mr YONNET informe le conseil que le MLA a reçu une subvention de 1000 € de la part d'un sponsor privé pour l'organisation de cet évènement.

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

Intercommunalité

Mme ROUX-DIT-RICHE a participé à une Conférence Territoriale Bresse-Dombes **le 04 janvier dernier** avec notamment à l'ordre du jour :

- La présentation des **dispositifs en faveur de l'habitat et du bâti privé. Ces dispositifs ont 3 objectifs :**
 - ➔ La diminution des gaz à effets de serre
 - ➔ La diminution de la consommation d'énergie finale
 - ➔ La multiplication par deux de la production d'énergie renouvelable

A savoir que les dispositifs existants sont renouvelés avec SOLIHA et ALEC 01, deux structures au service des habitants de l'Ain.

- La validation des fonds octroyés dans le cadre du **PET 1** (Plan d'équipement territorial). Pour la commune Montracol, ce fonds de concours représente 240 000 € pour accompagner le financement du projet parking/cantine/garderie.
- **Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, qui est soumis à une consultation du public entre le 15 décembre 2022 et le 04 février 2023. Les informations ont été relayées sur Panneau Pocket ainsi que le site internet de la commune.

Petite enfance

Suite à l'étude de besoins liés à la petite enfance lancée par Grand Bourg Agglomération pour le secteur Bresse-Dombes, une réunion de restitution a eu lieu le **16 janvier à Lent**

Quelques éléments du bilan :

- ➔ Le secteur Bresse-Dombes a une évolution démographique plus importante que l'ensemble de Grand Bourg Agglomération.
- ➔ La projection des enfants de moins de 3 ans est stable. En ce qui concerne les moyens de garde, le taux de couverture est de 63,8 % (contre 64,7% pour GBA) ce qui peut être considéré comme un taux correct.
- ➔ Il existe au sein de la conférence Bresse-Dombes 2 structures de garde : un établissement multi-accueil à Polliat et une micro-crèche à Lent. Dans les projets à venir, on trouve l'extension de la structure actuelle de Polliat ainsi que la création d'une micro-crèche privée également à Polliat.
- ➔ 12 % des montracoliens ont répondu au questionnaire « Petite enfance » proposé par GBA
- ➔ Les modes d'accueil les plus recherchés sont les crèches et les assistantes maternelles. A noter que le Relai Petite Enfance, basé à Polliat, n'est pas encore très connu de la population.

Le bilan de cette étude montre que la création d'une nouvelle structure n'est pas nécessaire aujourd'hui mais qu'au vu du nombre important de départs en retraite d'assistantes maternelles dans les années à venir, cela pourrait devenir pertinent d'envisager l'ouverture d'un nouvel établissement d'ici 2026. Idéalement sur la commune de Buellas, du fait notamment de sa localisation et de son taux de couverture très faible.

Conscrits 2023

Une réunion de préparation du banquet des classes aura lieu **le 28 janvier à 10h00** à la mairie pour les classes en 3 ou en 8.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Monsieur SUBTIL a participé aux vœux du Maire des communes de Buellas et Peronnas.

Il relate une belle participation de la population, notamment grâce à l'intervention du conseil municipal d'enfants qui attire un public plus jeune.

La création d'un conseil municipal d'enfant sur Montracol, composé d'élèves de CM1/CM2, serait intéressante mais difficile à mettre en place du fait du RPI.

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Le système d'éclairage actuel des bâtiments scolaires va être remplacé par un éclairage par LED. Les travaux ont commencé et vont se poursuivre dans les semaines à venir.

Un tour des bâtiments communaux est prévu pour contrôler les DACT (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) et chiffrer les éventuels travaux pour 2023.

Du 07 décembre au 17 janvier:

➔ 2 CU déposés

➔ 4 DP déposées

En 2022, 73 dossiers ont été déposés, dont 28 en SVE (par voie électronique), soit 38 % ce qui est largement supérieur à la projection de Grand Bourg Agglomération (15 % de prévision)

SIVOSS

Au niveau RH, 2 dossiers d'arrêt maladie longue durée sont en cours et assez compliqués à gérer.

Suite au mouvement national de grève prévu le **19 janvier**, des dispositions particulières ont été prises pour faire face aux absences éventuelles des enseignants et assurer le service minimum obligatoire.

Monsieur SUBTIL informe que les vœux du SIVOSS auront lieu à Montcet le **24 janvier 2023 à 19h00**. Les élus, les enseignants, les employés du SIVOSS et les représentants des associations sont cordialement invités

Bibliothèque intercommunale

Une réunion bilan a eu lieu avec la Direction de la lecture publique de l'Ain.

Il en ressort que la Bibliothèque départementale de l'Ain a beaucoup d'outils gratuits à la disposition des communes et des habitants (prêts de documents, outils d'animation empruntables, programme de formation...).

A Montracol, l'accent doit être mis sur la communication pour améliorer la mise en avant de la bibliothèque et faire profiter d'avantage la population et les associations de cette structure moderne et accueillante.

Infiltrations mairie.

Les travaux de restauration du bâtiment vont pouvoir commencer, une réunion avec le maître d'œuvre est prévue le **25 janvier** à la mairie.

Intervention de Madame Corinne AGIUS

Mme AGIUS transmet au conseil un courrier demandant l'habituelle subvention annuelle pour le MLA, qui sera à prévoir au prochain budget.

Au niveau du bâtiment des pompiers, un éclairage sera à vérifier et remplacer si nécessaire.

Intervention de Madame Annie CHARTREZ

Dans le cadre du projet commun entre l'association « Tisser des liens » et la cantine, Mme CHARTREZ informe le conseil du démarrage de la confection des serviettes en tissu pour les enfants des écoles.
A noter l'importance pour le tissu associatif de ces projets communs et fédérateurs.

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

- Mme JACOB-GAUTHERET fait le point sur les évènements de ce premier trimestre 2023 :

- ➔ **07 janvier** : cérémonie des vœux à la salle polyvalente
Cet évènement s'est bien passé avec un public qui a apprécié le déroulé efficace et agréable de ce rendez-vous traditionnel.
- ➔ **24 février** : Assemblée Générale du MLA. Importance de la participation des membres de la commission animation

Vogue 2023

Elle aura lieu les **27 et 28 mai 2023**. L'organisation de cet évènement prend forme avec les premières demandes de forains et le contact avec l'artificier.

Budget communal

Mme JACOB-GAUTHERET a participé à un Webinaire consacré à la loi de finances 2022, ayant pour but d'informer sur les dernières dispositions législatives adoptées et faire état de la contrainte financière actuelle.

En ce qui concerne l'élaboration du budget communal 2023, une première réunion de concertation a eu lieu pour envisager les dépenses courantes de fonctionnement.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Voirie

Une proposition de programmation de travaux pour 2023 a été reçue en mairie par Grand Bourg Agglomération. Un premier chiffrage fait état d'environ 50 000 € de dépenses.

Signalisation horizontale : un chiffrage a été demandé pour faire suite aux travaux de changement des canalisations d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, **dite loi 3DS**, étend à toutes les communes l'obligation de procéder à l'adressage et de transmettre ces adresses à l'administration centrale via une Base Adresse Locale.

Si le recensement des adresses ainsi que le métrage ont déjà été réalisés, un travail de vérification et des délibérations sont néanmoins à prévoir pour effectuer au mieux ce travail d'adressage.

Une réunion de la commission voirie est calée au **31 janvier à 20h00**

Projet cantine-garderie

Une réunion pour organiser le démarrage des travaux et le calendrier prévisionnel est prévue **le 19 janvier** en mairie

Monsieur le Maire revient sur les subventions accordées pour ce projet (Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération) et le déblocage du prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne.

MARPA

Un conseil d'administration a eu lieu le **07 décembre dernier** avec notamment à l'ordre du jour le projet d'agrandissement de l'établissement (10 logements supplémentaires) qui a été validé.

Assainissement collectif

Un courrier de Grand Bourg Agglomération concernant la tarification de l'assainissement collectif et l'évolution correspondant aux tarifs 2023 votés pour les usagers de la commune, a été reçu en mairie.

L'abonnement est fixé à 34,7333 €/an avec une part variable/m3 de 1.2757 €.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 22 février à 20h30

La séance est levée à 23h00

Le Maire

Le secrétaire de séance